

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 10 DECEMBRE 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice	29
- présents	22
- votant par procuration	0
- absents	7
- total des votants	22

xxx

Compte rendu de la séance affiché le 14 décembre 2020.

xxx

L'an deux mille vingt, le jeudi dix décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le 1^{er} décembre, s'est assemblé en session ordinaire dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

Afin d'assurer la tenue de la réunion du Conseil Municipal dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, celle-ci s'est déroulée sans que le public ne soit autorisé à y assister. Le caractère public de la réunion a toutefois été assuré puisque les débats étaient accessibles au public, en direct, via le compte Facebook de la commune.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, M. Yves GIMAY, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMAÎTRE, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALÉK, Mme Virginie RUFFIN-MICHEL, Adjoints,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Michelle DAJON, Mme Brigitte POLLET, Mme Evelyne BAILLEUL, Mme Nathalie CASTEL, M. Sébastien MORO, M. Junior MOUDJIH A FIONG, M. Tarek HAMMAN, M. Damien AUBÉ, M. Fabrice LEPAREUX, M. Omar BELGHACHEM, M. Johan GONZALEZ, Mme Marianne DUHAMEL, Conseillers Municipaux.

Absents :

M. Philippe LEROUX, Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick WALCZAK, Mme Sylvie DE MILLIANO, M. Patrick CIBOIS, Mme Laurence HARDY, M. Jean-Yves GOGNET, Conseillers Municipaux.

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Evelyne BAILLEUL est nommée secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n°: D.102/12.20

Objet : Modification de la composition des commissions municipales permanentes :
- Enfance, scolarité, jeunesse
- Sport

Délibération n°: D.102/12.20

Objet : **Modification de la composition des commissions municipales permanentes :**
- **Enfance, scolarité, jeunesse**
- **Sport**

Madame le Maire indique que par suite de la démission de Monsieur Thomas LAMAILLE de ses fonctions de Conseiller Municipal, il convient de procéder à son remplacement au sein des commissions municipales permanentes où il siégeait, à savoir :

- la commission « Enfance, scolarité, jeunesse »,
- la commission « Sport ».

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-21, L2121-22 et L2121-29,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° D.34/06.20 du 25 juin 2020 décidant la création de sept commissions municipales permanentes et désignant les membres desdites commissions,

Considérant que toute modification apportée à la composition des commissions municipales permanentes impose le vote d'une nouvelle délibération,

Considérant que le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin (*article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales*),

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de ne pas procéder au scrutin secret aux présentes désignations, conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- de désigner :
 - ⇨ au sein de la commission « Enfance, scolarité, jeunesse »,
 - M. Jean-Yves GOGNET
(au 12^{ème} rang, en remplacement de M. Thomas LAMAILLE)
 - ⇨ au sein de la commission « Sport »,
 - M. Jean-Yves GOGNET.
(au 10^{ème} rang, en remplacement de M. Thomas LAMAILLE)

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et ont les membres présents signé au registre après lecture.

Pour extrait certifié conforme,
le Maire de Lillebonne,



Délibération n°: D.102/12.20

Objet : **Modification de la composition des commissions municipales permanentes :**
- **Enfance, scolarité, jeunesse**
- **Sport**

Suite à ces modifications, les commissions municipales, objets de la présente délibération, se trouveront constituées comme suit :

Commission Enfance, scolarité, jeunesse	Commission Sport
Le Maire, président de droit + 13 membres	Le Maire, président de droit + 10 membres
1. Mme Emmanuelle PATIN 2. Mme Fabienne MANDEVILLE 3. Mme Virginie RUFFIN-MICHEL 4. Mme Marie-Hélène LONGO 5. M. Fabrice LEPAREUX 6. M. Johan GONZALEZ 7. Mme Nathalie CASTEL 8. Mme Brigitte POLLET 9. M. Kamel BELGHACHEM 10. Mme Evelyne BAILLEUL 11. Mme Sylvie DE MILLIANO 12. <u>M. Jean-Yves GOGNET</u> 13. Mme Arlette LECACHEUR	1. M. Franck LEMAÎTRE 2. M. Omar BELGHACHEM 3. M. Yves GIMAY 4. M. Sébastien MORO 5. Mme Evelyne BAILLEUL 6. M. Fabrice LEPAREUX 7. M. Johan GONZALEZ 8. Mme Nathalie CASTEL 9. M. Patrick CIBOIS 10. <u>M. Jean-Yves GOGNET</u>

